

A LIRE IMPERATIVEMENT

Pour les nouveaux inscrits, avant de vous rendre sur la plateforme Moodle, vous devez **obligatoirement et impérativement** signer une charte informatique (sinon au bout de 15 jours votre compte sera bloqué).

1- Charte informatique

Pour signer cette charte, vous devez :

- ✓ Vous connecter à Ecampus : <http://ecampus.uclly.fr/> en utilisant les codes de votre notice informatique (jointe avec ce mail).

Authentification UCLy (CAS)

Entrez votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiant:

Mot de passe:

Prévenez-moi avant d'accéder à d'autres services.

Le système CAS vous permet de vous connecter sur les applications mises à votre disposition par l'UCLY.

Etudiants :

Votre compte (identifiant / mot de passe) est celui que votre secrétariat vous a remis lors de votre inscription. En cas d'oubli, veuillez contacter votre secrétariat.

Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.

- ✓ Cliquer sur « Je suis d'accord avec les conditions d'utilisation » puis « valider »

comportement délictueux d'un Utilisateur.

- Les Administrateurs ont le devoir d'informer, dans la mesure du possible, les Utilisateurs de toute intervention nécessaire, susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.
- Les Administrateurs doivent avoir la connaissance et la maîtrise de tous les équipements informatiques et réseaux appartenant au périmètre qu'ils gèrent. Ils doivent tenir à jour la liste des équipements (machines, routeurs, imprimantes, etc. ...) et des prises réseaux (localisation, Utilisateur connecté à la prise).

Article 22 : Principaux textes applicables

- Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- la Convention n°108 du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.
- les dispositions du Code Pénal relatives à la fraude informatique et aux atteintes aux droits de la personne (notamment atteinte à la vie privée d'autrui, au secret professionnel, etc.
- les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle relatives à la propriété littéraire et artistique (logiciels et oeuvres de l'esprit de manière générale), aux marques, dessins et modèles
- la directive n°95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ;
- la directive 95/46/CE du 23 novembre 1995 relative à la protection des libertés et des droits fondamentaux des personnes physiques par rapport au traitement des données à caractère personnel
- la directive 96/CE du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données ;
- la directive n°2002/58/CE du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques ;
- la loi n°2006-961 du 1er août 2006 relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information.

Article 23 : Formalités – Dépôt

- Conformément aux prescriptions des articles L. 1321-4 et R. 1321-1 et suivants du Code du travail, le présent règlement a été :
 - soumis pour avis au comité d'entreprise et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
 - communiqué en deux exemplaires, accompagnés de l'avis des représentants du personnel, à l'inspecteur du travail ;
 - déposé au secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes de LYON, le 3 janvier 2012 ;
 - affiché dans les locaux de l'AFPICL sur les panneaux réservés à cet effet, le 4 janvier 2012.
- Il entrera en vigueur le 4 janvier 2012, soit un mois au plus tard après l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.
- Un exemplaire papier ou électronique de la Charte de bon usage du système d'information (y compris son annexe) est remis à chaque Utilisateur. La Charte peut également être consultée auprès du Secrétariat auquel est administrativement rattaché chaque Utilisateur ou auprès du Service des Ressources Humaines ainsi que sur l'intranet sous la rubrique Information/Ressources Humaines/Textes légaux et conventionnels.

Article 24 – Modification de la Charte

- Toute modification ultérieure, adjonction ou retrait au présent règlement sera soumise à la même procédure, conformément aux prescriptions de l'article L. 1321-4 du Code du travail.

Je suis d'accord avec les conditions d'utilisation

2- Connexion à la plateforme Moodle

- ✓ Cliquer sur le lien suivant : <https://moodle.uclj.fr/19-20/>
- ✓ s'identifier en utilisant les codes de la notice informatique (identification nécessaire à chaque connexion).

Authentification UCLy (CAS)

Entrez votre identifiant et votre mot de passe.

Identifiants

Mot de passe

SE CONNECTER

Le système CAS vous permet de vous connecter sur les applications mises à votre disposition par l'UCLy.

Étudiants :
Votre compte (identifiant / mot de passe) est celui que votre secrétariat vous a remis lors de votre inscription. En cas d'oubli, veuillez contacter votre secrétariat.
Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.

- ✓ Pour accéder à votre cours il suffit de cliquer sur le nom du cours.

Moodle Français (fr) Mes cours Les Facultés, instituts et écoles CAPEA

Plateforme e-learning Moodle - 17/18

Tableau de bord

Contenu de cours :

Bienvenue

Vous n'avez pas de nouveaux messages

Introduction à l'islam (TEO171L3CMGRELO2)

Introduction à la Bible (TEO171L1CMEXEG01)

CCEJ - Introduction à la Kabbale (TEO171L4SEGRELO3)

NAVIGATION

- Tableau de bord
- Accueil du site
- Pages du site
- Mes cours
 - Introduction à l'islam (TEO171L3CMGRELO2)
 - Introduction à la Bible (TEO171L1CMEXEG01)
 - CCEJ - Introduction à la Kabbale (TEO171L4SEGRELO3)

Une adresse mail d'étudiant vous est attribuée avec votre inscription ; elle est consultable à l'adresse : <http://bv.uclj.fr> (avec les mêmes identifiants).

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de rediriger vos messages sur votre boîte personnelle en vous rendant sur : <http://ecampus.uclj.fr/>

Zoom sur les fonctionnalités :
Redirection des mails

Accueil - ecampus - Université Catholique de Louvain - Windows Internet Explorer

Restez connecté !

Twitter LinkedIn Facebook SoundCloud

YouTube Flickr Instagram